

TRIBUNE DE GENÈVE - *Courrier des lecteurs*

LES FAILLES D'UN SYSTEME

Chêne-Bougeries, le 23 octobre 2009

Chaque mois, 108 enfants sont retirés à leurs parents, par les Autorités.

A tort ou à raison ?

L'affaire de Carouge (GE) rapportée dans toute son horreur, (Tribune de Genève du 3 septembre et 22 octobre 2009) montre à quel point, le Service de protection des mineurs (SPMi) est confronté parfois, à des faits gravissimes, par la faute de certains intervenants.

Toutefois, dans un sens diamétralement opposé, des clauses péril sont prononcées à tort, car effectuées dans la précipitation, dans l'individualisme le plus total, sans l'écoute de personnes à même d'informer et de se montrer garantes du bon vécu des enfants dans leur milieu familial et scolaire.

Des assistants sociaux (qui ne sont nullement des Autorités) rédigent les rapports de « clauses péril » sur lesquels s'appuient les juges pour fixer les ordonnances de retrait de garde. On enlève souvent les enfants, on convoque ensuite les parents. On fait appel à la police, voire aux pompiers pour prévenir tout suicide...Les enfants en âge d'être entendus ne le sont pas, ou si peu. Des pédiatres reconnus, voient leurs expertises controversées par le SPMi. Des personnalités de premier plan, députés, médecins, enseignants, dénoncent ces procédés, quand ils y parviennent.

Mais que de souffrances imposées à des familles qui ne demandaient que de l'aide au SPMi et qui se retrouvent face à un mur d'incompréhension et de non respect de leurs droits les plus élémentaires. Pour enlever un animal à son maître, la SPA a d'autres méthodes. (TDG, 22.10, p.3) Depuis 1940, le gouvernement australien a mis fin aux enlèvements d'enfants aborigènes placés en institutions, alors qu'ils avaient des parents. La Suisse a aussi arraché jadis, des enfants à leurs parents. On créa alors les villages « Pestalozzi » Cinquante ans après, la Suisse demanda pardon aux survivants de ces exactions.

Les mécanismes du SPMi vont souvent à l'encontre du bon sens. Certains de leurs dictats manquent cruellement d'humanité, et les procédures sont si longues.....

Bien qu'un souffle nouveau anime depuis peu le SPMi, la relève n'est pas aisée, selon la directrice, Madame Nicod.

Leïla Elisabeth Pellissier